



— d'exercer une surveillance générale sur toutes les opérations de la Caisse populaire;

— de pouvoir examiner et au besoin critiquer en toute impartialité les décisions prises par les autres comités;

— d'examiner les opérations comptables de la caisse et de faire rapport.

Société d'intervention

La Société de Développement International Desjardins (S.D.I.D.) intervient depuis dix ans dans la région de la Bougouriba à titre d'organisme non-gouvernemental (O.N.G.), grâce au financement du gouvernement du Canada par l'entremise de l'Agence canadienne de développement international (A.C.D.I.).

La S.D.I.D. est une entreprise dont les actionnaires sont les institutions coopératives québécoises et plus particulièrement celles appartenant au mouvement Desjardins. Sa mission est de collaborer à l'organisation des coopératives, particulièrement de coopératives d'épargne et de crédit et celle de s'associer au développement rural des pays en voie de développement. La mission de la S.D.I.D. peut s'énoncer ainsi :

«S'associer dans les pays en voie de développement à la promotion, à la mise en œuvre et à l'autonomisation d'entreprises et d'institutions communautaires appropriées par la voie de services de recherches, d'animation et de consultations en développement rural et coopératif auprès de collectivités et d'organismes autochtones déterminés à prendre en main leur propre développement en vue de satisfaire des besoins de base (alimentation, habitation, santé, éducation, etc...) et d'accroître les revenus des individus et des familles».

Au niveau du projet d'implantation des caisses d'épargne et de crédit dans la région de la Bougouriba, le but ultime de la S.D.I.D. est «de mettre sur pied des entreprises autonomes financièrement, autonomes dans leur gestion et ayant une vie coopérative saine». C'est là tout un défi à relever.

Concernant la rentabilité des caisses et de l'Union, il est bon de souligner qu'en 1982, les caisses faisant du crédit ont supporté directement l'ensemble de leurs dépenses administratives, sauf

les salaires : (intérêts aux membres, papeterie, frais de réunion...); pour l'année 1983, en plus des dépenses décrites ci-hauts, un tiers (1/3) des salaires sera imputé directement aux dépenses administratives de ces caisses. Il en est de même pour l'Union. La situation est analysée annuellement et des décisions sont prises en conséquence.

Conclusion

A titre de conclusion, nous reproduisons une partie d'un discours de M. Denis Dabiré, directeur général de l'Union, prononcé lors du colloque de l'Université coopérative internationale, à Bobo-Dioulasso, en janvier 1982. «Depuis leur début dans les pays occidentaux, les Caisses populaires sont nées à un moment dur de l'histoire, un moment où la famine sévissait, où les ouvriers étaient maltraités, où les usuriers et les prêteurs fourmillaient et faisaient de bonnes affaires.

Les voleurs, les termites, les incendies et autres fléaux achevaient de peindre ce triste tableau. De nos jours, le mal persiste, à entendre certains intervenants au présent colloque. Il faut s'organiser, il faut se débrouiller au lieu d'attendre tout de la nation dont les possibilités limitées ne lui permettent pas de résoudre tous les problèmes posés par ses fils. Localement, certains fils ont perçu la nécessité du système D, arrachant par là quelques épines au pied de l'Etat par leurs organisations.

Outre l'importance qu'a l'épargne pour l'individu et la société, il faut noter aussi que l'épargne locale est d'une importance vitale pour la Nation. Le fait que beaucoup d'argent qui devait servir reste caché, au risque d'être détruit par les termites ou autres fléaux, n'aide pas au progrès du pays. Il y a bien sûr l'épargne de la poste et les banques, mais malheureusement, la majorité des gens ne peuvent pas y déposer leurs épargnes à cause des distances et des complications des opérations. Nous espérons que les banques ne traiteront plus la Caisse populaire de rivale, mais plutôt d'auxiliaire de taille vu les millions qu'elle récolte dans les fins fonds de la brousse et qu'elle leur reverse en partie. Je vois d'avance la réaction de certains séminaristes concernant ce dernier acte :

de deux ou plusieurs maux, il faut choisir le moindre. Auxiliaire des banques, la Caisse populaire est la protectrice de milliers d'adhérents. Elle est aussi un auxiliaire de taille pour la nation dans le domaine civique, car elle doit enseigner à ses membres à s'unir, à s'aimer, à s'entraider, à penser et à agir par eux-mêmes au lieu d'attendre que quelqu'un d'autre prenne les décisions pour eux. Cette expérience de se fier à eux-mêmes, acquise par les membres d'une Caisse populaire ou tout simplement d'une coopérative, peut servir dans bien d'autres domaines de leur vie.

De cette façon, un peuple apprend à être confiant et débrouillard, ce qui est une condition pour acquérir l'indépendance économique. Avec le temps, la coopérative peut mobiliser les ressources humaines d'un pays en apportant au peuple des méthodes pour résoudre ses problèmes. En attendant, les membres, de par les exigences de l'entraide mutuelle au sein de la coopérative, ont acquis une certaine dignité de l'individu, des aptitudes de leader, la démocratie et l'abnégation pour la cause commune. Ces mêmes qualificatifs doivent se retrouver dans toutes les formes de coopératives et de groupements villageois dignes de ce nom. Ainsi, ils seront des auxiliaires précieux de la nation qui à tout intérêt à les encourager. Un chef d'Etat africain a dit, je cite : «Le secteur rural peut et doit devenir le levier de notre développement, le point de départ de notre décollage économique». Parlant des moyens, il a dit que ce sont d'abord des hommes unis, organisés, capables d'affirmer leur personnalité. Il dit encore que maints exemples dans le monde montrent qu'il ne suffit pas d'avoir d'énormes ressources matérielles pour réussir son développement; il dit que maints autres exemples attestent, au contraire, qu'avec des ressources relativement limitées, mais une volonté inébranlable, un peuple peut transformer un désert en un pays prospère. J'ajouterai que chaque peuple a ses façons de faire qu'il ne faut pas sous-estimer. Il faut connaître le milieu, le respecter pour avoir sa confiance avant de mener l'action coopérative proprement dite. ■

Raymond ARSENAULT
Représentant de la Société
de Développement international
Desjardins